

# info lettre d'information du Sméag

# aronne

## especial Zaragoza

supplément à info-garonne n°16 décembre 2008



**p 2-4**  
**Saragoze 2008**  
**Exposition internationale**  
 La Tribune de l'eau

**p 5**  
**Trois questions à**  
**José Luis ALONSO GAJÓN**  
 Président de la Confédération hydrographique de l'Ebre

**p 7-8**  
**La Charte de Saragoze 2008**  
**Paroles d'élus sur l'Ebre et la Garonne**

## especial

**éditorial**  
 « Coopération transfrontalière : un principe de solidarité pour la Garonne »

En initiant une coopération transfrontalière sur la Garonne, dès les années 2000, le Sméag a fait en application le principe de la solidarité entre les pays riverains de l'eau, en tant que temps qu'il s'agit de vivre dans les mêmes conditions politiques européennes, gérer les fleuves par bassin versant et résoudre les enjeux communs des territoires frontaliers.

Depuis de nouveaux défis sont apparus. On sait aujourd'hui que les pressions sur la ressource en eau vont être exacerbées par le changement climatique. Les risques d'inondation et de sécheresse sont également croissants et, dans le Sud de l'Europe, nous constatons que les sécheresses entraînent des enjeux, constituent un vrai enjeu pour affronter ces changements et restaurer le bon état écologique des cours d'eau.

C'est pourquoi, j'ai souhaité que la journée de clôture du projet « La vallée de la Garonne » en 17 décembre 2007 soit pour l'ensemble des acteurs du fleuve l'occasion de discuter et d'évaluer nos actions. Un nombre de nos expériences européennes de 200 personnes ont participé à cette journée et notamment des acteurs espagnols et portugais. Il m'a semblé important que les réflexions issues de ce colloque puissent être une contribution supplémentaire aux débats de l'exposition internationale de Saragoze. En ce sens, j'ai accepté de participer aux côtés de la Confédération hydrographique de l'Ebre à la Tribune de l'eau lors de la semaine thématique « Eau - ressource unique ».

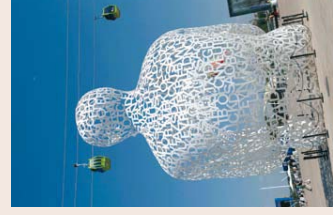
Le crois nécessaire que le Sméag continue dans cette perspective, que ses actions de coopération s'intensifient et qu'il se donne ainsi des moyens complémentaires pour toujours mieux répondre aux enjeux de la Garonne.

Jean Cambon  
 Président du Sméag



## Tribune de l'eau : la parole du Sméag!

L'exposition Saragoze 2008 était la célébration internationale d'une relation féconde existant entre l'eau et les communautés humaines.



**Semaine thématique « Eau : ressource unique »**

Du 7 au 9 juillet, s'est tenue la semaine thématique « Eau : ressource unique ». Le concept de l'eau, ressource unique, souvent déformé par un grand nombre d'usages, de groupes sociaux, de comportements, de porteurs d'intérêts et d'analyses, implique des relations complexes et fortes entre les différentes communautés, régions et pays partageant une ressource commune. La gouvernance et la géopolitique ont fait partie intégrante du débat sur les différents modes de répartition des ressources en eau entre divers usagers.

De nombreuses questions relatives à la gestion de l'eau des bassins fluviaux ont été abordées comme les frontières politiques, la gestion des terres et l'aménagement du territoire à l'échelle nationale, etc.

**La voix du Sméag**  
 Dans le cadre de cette semaine thématique, la Confédération hydrographique de l'Ebre (C.H.E.) a organisé deux journées consacrées aux organismes de bassin et a convié le Sméag à venir présenter son expérience dans la Garonne.



## 1<sup>er</sup> table ronde : « La gouvernance dans les bassins hydrographiques transfrontaliers. Intégration des limites administratives dans la gestion par bassin »



De gauche à droite : Vincent Frey, directeur de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, José Luis Alonso Gajón, président de la CHE, Simona Pio, vice-présidente de la Commission Espagne-Portugal sur le Tage, Carlos Miquel, gouvernement d'Andorre, Michel Debaillet, délégué régional de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée, Jean Cambon, président du Sméag.

Uniquement, la Confédération hydrographique espagnole est reconnue comme une structure chevronnée de gestion et de planification des eaux disposant de compétences étendues. Elle a permis de suivre et gérer des cours d'eau dont l'état s'est nettement amélioré au cours des dernières décennies, et ce malgré l'augmentation de la pression rationnelle et économique de l'eau pour tous les usagers, maintien de débits minimum compatibles avec la biodiversité (débits d'objets d'état) gestion stratégique et prospective partenariale pour venir à bout des défis et atteindre les objectifs fixés par la Directive Cadre sur l'eau (DCE) 2000.

En France et sur le bassin Adour-Garonne, le directeur de l'Agence de l'eau a présenté le rôle et le fonctionnement de chaque acteur : Etat, Comité de bassin, Agence de l'eau, EPID. Il a également évoqué les principaux enjeux du bassin pour l'avenir, déclins en actions à mettre en œuvre, en particulier pour maintenir l'équilibre entre usages économiques et vie aquatique, utilisation rationnelle et économie de l'eau pour tous les usagers, maintien de débits minimum compatibles avec la biodiversité (débits d'objets d'état) gestion stratégique et prospective partenariale pour venir à bout des défis et atteindre les objectifs fixés par la Directive Cadre sur l'eau (DCE) 2000.

prochaines décennies. M. Jean Cambon a présenté le Sméag, Etablissement public territorial de bassin de la Garonne et son originalité comme structure de gestion de la Garonne. En effet, ces établissements publics de coopération de collectivités territoriales qui coordonnent les programmes et les actions des collectivités pour la mise en valeur et l'aménagement des rivières n'existent dans aucun autre pays.

M. Cambon a également évoqué la gouvernance transfrontalière mise en place par le Sméag avec les collectivités partenaires de la Garonne (Généralité de Catalogne et Conseil général du Val d'Ariège) depuis les années 2000.

2e table ronde: « La gouvernance de l'eau dans les organismes de bassin. Les fruits de l'expérience et les défis pour l'avenir »



De gauche à droite : Rafael Romeo Garcia, commissaire des Eaux de la CHE, Vincent Frey, directeur de l'Agence de l'eau Adour Garonne, Michel Deblalze, délégué régional de l'Agence Rhône-Méditerranée, Ferrn Molina Garcia, directeur technique de la CHE, Justo Mora Alonso et Victor Arceud Esquia, directeur technique et chef de la planification de la Confédération hydrographique du Tage, Teodoro Estrela Monreal, sous-directeur général de la planification du Ministère de l'environnement espagnol, Jean Verdier, directeur du Sméag.

3e table ronde: « Les défis de la DCE en France et en Espagne. L'Ebre et la Garonne : bassins partagés »



De gauche à droite, Vicent Frey, directeur de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, Marc Caffet, président du Conseil d'administration de l'Agence, José Luis Alonso Gajón, président de la CHE, Michel Deblalze, délégué régional de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée, Jean Cambon, président du Sméag.

Se référant à l'expérience du Sméag en coopération transfrontalière sur la Garonne, M. Jean Verdier, directeur du Sméag, a fait quelques propositions pour une meilleure gouvernance transfrontalière.

D'une part, il est nécessaire d'organiser l'information, la concertation depuis les phases de diagnostic, de planification et jusqu'à la gestion entre tous les acteurs compétents des deux pays. D'autre part, il faut reconsidérer les échelles de gestion au-delà des limites administratives et au regard des enjeux et de la solidarité de bassin.

Lors de la deuxième journée, se sont réunis les représentants des territoires transfrontaliers des bassins de l'Ebre et de la Garonne. La CHE et l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée ont évoqué leurs échanges concernant la mise en œuvre de la DCE sur le Sègre. Pour la Garonne aranaise, la CHE a informé que les premières réunions devraient débuter à l'automne.

Trois questions à José Luis ALONSO GAJÓN

Président de la Confédération hydrographique de l'Ebre



1 Pourquoi la CHE a-t-elle organisé une session consacrée aux organismes de bassins et quels sont pour vous les avantages d'une gestion par bassin versant ?

Les organismes de bassin sont des éléments clés de la gestion de l'eau. Profiter de la large médiatisation de l'exposition sur le thème « Eau et développement durable » dans le monde a été une opportunité et aussi un devoir de montrer aux pays qui souffrent d'une mauvaise gestion de l'eau les possibilités offertes par la gestion intégrée de l'eau à l'échelle des bassins hydrographiques.

2 Quelles ont été les conclusions de ces journées ?

La première journée avait pour objectif de définir les principes qui doivent régir la gestion intégrée, et pour cela

rien ne vaut ces deux organismes, sans équivalent à un niveau mondial: l'Agence de l'eau Adour-Garonne et la Confédération de l'Ebre. Étaient également invités, d'autres organismes de bassin comme celui de Rhône-Méditerranée, le Sméag, les sept Confédérations hydrographiques espagnoles, les représentants de la Principauté d'Andorre et de la démarcation du Tage au Portugal.

3 Quels sont les intérêts de la CHE dans sa collaboration avec les entités françaises ?

Comme je l'ai dit, la DCE nous demande de collaborer pour présenter devant l'Union européenne des plans de gestion partagés et approuvés par les deux pays pour les fleuves de l'Ebre et de la Garonne. Mais notre intérêt pour collaborer dépasse les exigences de la directive. Il y a, dans le monde, une forte demande pour améliorer la gestion de l'eau et pour la gérer de façon intégrée dans les bassins hydrographiques.

4 info garonne n°16 décembre 2008

5 info garonne n°16 décembre 2008

6 info garonne n°16 décembre 2008

la Charte

(extraits)

Paroles d'élus

Le 12 septembre 2008, la Tribune de l'eau a mis fin à son intense activité par la présentation de ses conclusions, et la synthèse de ses activités : la Charte de Zaragoza 2008.

PRÉAMBULE:

Une nouvelle vision intégrée de l'eau. Les participants à la Tribune de l'eau reconnaissent que l'eau est essentielle à la vie sur la planète.

A. À TITRE UNIVERSEL:

- A1 De favoriser un développement social et économique fondé sur des critères de durabilité et respectueux de la nature.
A2 D'établir des priorités et des engagements en faveur de l'intérêt général de l'humanité dans le domaine de l'eau, en s'appuyant sur les principes éthiques du développement durable...

A9 Que la gestion de la demande soit au moins aussi importante que la gestion de l'offre dans la prise de décisions en matière de politiques, de stratégies, de plans, de programmes et de budgets.

A10 D'encourager la recherche, le développement et l'innovation dans le domaine de l'eau, et d'accroître le transfert des résultats et des bénéfices de ces activités à la société.

A11 De créer une agence mondiale de l'eau, dont la mission principale consisterait à :

- a Préparer et présenter auprès de l'Organisation des Nations Unies, la Charte des droits et des devoirs de l'être humain concernant l'eau.
b Élaborer un cadre normatif mondial sur l'eau qui s'inscrive dans une démarche de développement durable et qui soit reconnu par tous les pays.

B. AUX POUVOIRS PUBLICS, AUX USAGERS DE L'EAU ET AUX CITOYENS

- B1 De protéger efficacement les écosystèmes en raison de leur valeur intrinsèque et pour garantir les ressources d'eau.
B2 D'assurer des services de base d'assainissement et d'épuration des eaux usées, en s'appuyant sur les réalités locales et en respectant des niveaux sanitaires de référence mondiale qui soient garants de la santé, de l'hygiène et du bien-être des populations.

et exiger des gouvernements qu'ils garantissent un approvisionnement minimal en eau pour les personnes vivant dans des situations de pauvreté.

B4 D'inclure les habitudes culturelles non préjudiciables et les droits ancestraux de la population dans le droit et les dispositifs réglementaires des pays.

B5 De soumettre au contrôle public la gestion des services publics d'approvisionnement et d'assainissement.

B6 D'ajuster et de maîtriser la demande en eau en s'appuyant sur des critères éducatifs, informatifs, participatifs et tarifaires.

B7 De réduire le retard des systèmes ruraux d'approvisionnement à travers l'échange d'expériences et de modèles de gestion participative adaptés à la population usagère.

B8 De favoriser et d'appliquer des technologies à faible impact environnemental qui permettent les économies d'énergie, la dessalination et l'utilisation de l'eau de mer, la récupération d'eau de pluie et de brouillard, l'épuration ainsi que la régénération et la réutilisation de l'eau, avec une efficacité élevée en termes de consommation énergétique de manière à renforcer les énergies durables.

B9 De considérer l'agriculture non seulement comme un secteur économique, mais aussi comme un secteur stratégique, compte tenu des prévisions de croissance démographique.

B10 De promouvoir et de diffuser des mesures visant à améliorer les systèmes d'irrigation, afin de garantir une plus grande efficacité hydro-énergétique.

B11 De définir des modèles financiers robustes et dotés de garanties, entre pays et institutions, qui permettent de se procurer des capitaux sur le marché afin d'investir, d'une part, dans les infrastructures hydrauliques nécessaires à la fourniture de services publics d'approvisionnement et d'assainissement, et, d'autre part, dans la formation des ressources humaines.

B12 D'appliquer des critères de rationalité économique qui mettent l'accent sur l'efficacité et la durabilité tout en intégrant des principes de justice sociale et environnementale dans la gestion de l'eau.

B13 D'établir des politiques intégrées permettant de faciliter la réaffectation de l'eau à différents usages, à condition que cela contribue à l'amélioration de l'efficacité économique et de la qualité environnementale.

B14 De faire en sorte que les citoyens soient coresponsables de la gestion intégrée de l'eau et du développement durable.

B15 D'alerter les citoyens à prendre conscience du fait que l'eau est, outre une ressource à usage humain, un patrimoine de tous les êtres vivants.

Agir local et penser global...

Mme Colette Bassac, Conseillère régionale de Midi-Pyrénées



Le Sméag rencontre les élus de Gensac-sur-Garonne en Haute-Garonne, 8/07/2008

La visite du site de Gensac-sur-Garonne et l'écho positif donné par les élus du Conseil municipal de la commune a permis de mesurer tout l'intérêt des projets du Sméag menés en particulier dans le cadre de programmes européens.

Le Sméag répond à des besoins locaux des rivières avec ici, entre autres, le traitement d'une décharge sauvage et l'amélioration paysagère d'un site fréquenté par les habitants de la commune.

Des expériences efficaces de restauration...

M. Hervé Le Taillandier De Gabory, Conseiller général de Gironde, maire de Cadillac (33)



Chantier de restauration de l'habitat du vison européen à Falces en Navarre, 11/07/2008

d'actions permet de concilier la préservation de la biodiversité, de l'espace fluvial de la Garonne tout en répondant à des besoins locaux d'accessibilité à la Garonne. Elles doivent être ce fait encouragées.

La visite des chantiers en Navarre a permis de découvrir des expériences très intéressantes en restauration des rivières.

Nous avons vu qu'avec peu de moyens, il est possible de conduire des actions efficaces, comme par exemple l'élimination partielle d'un digue en terre sur l'Ebre. En deux ans, après plusieurs crues qui ont permis de

reconnecter le chenal principal de l'Ebre et le bras secondaire, on voit réapparaître le boisement naturel et la création de zones humides. Sur l'Arga, une action similaire a été conduite démontrant son intérêt sur l'expansion des crues de la rivière, empêchant l'an dernier les inondations d'un village.

Par ailleurs, nous avons visité un chantier plus conséquent sur la rivière Arga qui a permis la réalisation de plusieurs actions de restauration de l'habitat du vison européen. Depuis ces travaux, trois petits sont nés. Le vison européen est une espèce également présente en Gironde et les échanges avec la Navarre sur la restauration des rivières en général et de cette espèce en particulier me semblent devoir être développés.

6 info garonne n°16 décembre 2008

7 info garonne n°16 décembre 2008

8 info garonne n°16 décembre 2008

**Gestion de l'eau dans les bassins de l'Ebre et de la Garonne**

**M. Claude Raynal,**  
Conseiller général de la Haute-Garonne  
Maire de Tournefeuille (31)



Le Sméag rencontre les élus de Graus en Aragon, 8/07/2008

Les communes de Graus (Aragon) et de Tournefeuille entretiennent des relations privilégiées de jumelage depuis plusieurs années. Le déplacement du Sméag à l'exposition internationale de Saragosse a été l'occasion d'aborder avec les élus de Graus les questions relatives à la gestion de l'eau. La Confédération hydrographique de l'Ebre, organisme de la planification et de la gestion du fleuve Ebre participait à cette rencontre. Des échanges intéressants se sont instaurés sur les différents modes de

gestion en France et en Espagne: les principaux enjeux sur le bassin de l'Ebre, en particulier en Aragon, l'implication des collectivités et de l'Etat, la tarification de l'eau, etc. L'Aragon connaît aujourd'hui du fait de la rareté de la ressource en eau une situation difficile. Les nouveaux enjeux liés au changement climatique risquant d'aggraver déjà des conditions naturelles déjà défavorables, poussent à promouvoir et intensifier les échanges entre acteurs des pays européens, et en particulier entre le sud de la France et l'Espagne. ■



Directeur de la publication : **Jean Cambron**  
Réalisation et mise en page : **Nuances du Sud**  
Photogravure et impression : **Imprimerie 34**  
Credits photos (sauf mention particulière) : **Didier Taillefer/Sméag**  
Revue éditée en 3500 ex. sur papier recyclé par le Syndicat mixte d'études et d'aménagement de la Garonne, 61 rue Pierre Cazeneuve - 31200 Toulouse.  
N° ISSN : 1636-1369 - Tél. : 05 62 72 76 00 - Fax : 05 62 72 27 84  
Site : [www.eptb-garonne.fr](http://www.eptb-garonne.fr)

Pour plus d'information : [www.garonne-garonne.com](http://www.garonne-garonne.com) et [www.interreg-gire.eu](http://www.interreg-gire.eu)